

Société Amax Limited

L'Association médicale de la Colombie-Britannique a fait également une autre déclaration. Je suppose que les libéraux de l'Est la considèrent comme un ramassis de charlatans et de bons à rien. Voici sa déclaration:

«En tant que médecins, nous exigeons qu'on abandonne le projet Amax et qu'on cesse de déverser dans les eaux canadiennes des résidus de métaux lourds en attendant de mener une enquête publique approfondie et de communiquer ces résultats aux citoyens. Notre devoir de médecins nous y oblige.»

Voilà ce qu'en pensent les médecins. Mais que font les libéraux? Ils continuent leur camouflage. Dans le *Globe and Mail* du 8 mai 1981, nous pouvions lire:

Alice Richards, fille de Max Schott, fondateur et ancien président de la compagnie qui, par la suite, a pris le nom d'Amax, a plaidé la cause des Nishga dont la chaîne alimentaire, le mode de vie et l'existence même sont menacés par les résidus miniers, à l'assemblée annuelle des actionnaires d'Amax. «Honnêtement, si nous avons raison de prétendre qu'on peut déverser ces déchets sans danger dans l'océan, pourquoi nous sommes-nous opposés à la tenue d'audiences publiques?» a demandé Alice Richards.

La fille du fondateur de la compagnie réclame elle-même une enquête publique approfondie. Encore une fois, les libéraux n'ont pas bougé le petit doigt car, comme chacun sait, ils ont quelque chose à cacher, et j'ai l'intention de faire un peu de lumière là-dessus.

Voici ce qu'en dit le *Canadian Churchman* de juin 1981:

Les Nishga ont clamé à maintes reprises... «nous ne sommes pas contre le développement, nous nous opposons à la destruction irrémédiable de l'environnement marin en échange de gains à court terme. Nous voulons avoir un mot à dire dans les projets de développement, obtenir une part des bénéfices et des emplois pour les nôtres. Nous refusons qu'on exploite notre patrimoine sans notre permission et sans que nous en profitions.»

Voici un extrait du *Financial Post* du 7 février 1981:

«La Canadian Arctic Gas Pipeline Limited a dépensé inutilement des centaines de millions de dollars pour essayer d'obtenir le contrat du pipe-line de la vallée du MacKenzie. Le président de la société Amax of Canada Limited, C. Allen Born, ferait bien de se demander s'il n'est pas en train de tomber dans le même guépier. Les projets se ressemblent à certains égards, même s'ils sont très différents. La société constate qu'elle est devenue la cible de deux gouvernements, du Conseil tribal des Nishga et d'un groupe d'ecclésiastiques canadiens éminents, y compris l'archevêque Edward Scott, primat de l'Église anglicane du Canada.»

Et un extrait du *Globe and Mail* du 8 juillet, 1981:

Le Syndicat des pêcheurs et travailleurs assimilés, qui appuie les Nishga, a décrit les démarches du gouvernement comme étant «une tentative manifeste pour brouiller les pistes.»

C'est bien le moins qu'on puisse dire. De plus, le protecteur du citoyen de la Colombie-Britannique s'en est mêlé lui aussi la semaine passée. Je suppose que les libéraux diront que le protecteur du citoyen se mêle de ce qui ne le regarde pas. Il ne devrait pas avoir accès à l'information. On devrait le bâillonner, le réduire au silence le plus rapidement possible et certes ne pas lui permettre de consulter des documents qui pourraient être gênants pour les libéraux. Toutefois, dans un article paru dans le *Globe and Mail* intitulé: «Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est fourvoyé dans le cas du permis d'Amax», on pouvait lire:

Vancouver—Le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est fourvoyé en accordant un permis de contrôle de la pollution à Amax of Canada Ltd., lui permettant de déverser des stériles miniers dans le Bras Alice, sans avoir consulté au préalable les Indiens Nishga, a découvert l'ombudsman de la province.

Il est question ensuite des documents que possédait la province. Bien sûr, nous avons un député libéral qui défend toujours la cause de son parti, jamais le bon sens et la justice, s'assurant ainsi de garder la main dans l'assiette au beurre le plus longtemps possible. Il croit que les médecins sont des charlatans. Selon lui, les églises n'ont rien à défendre et les scientifiques n'ont rien à dire. Il pense que les fonctionnaires

peuvent profiter de notre argent, l'argent des contribuables, pour rédiger des documents auxquels seuls certains libéraux ont accès. Les conservateurs n'ont pas le droit d'en prendre connaissance, ni les néo-démocrates, ni les églises, ni les scientifiques. Seule la machine libérale clandestine a accès à ces documents.

Des recherches effectuées par mon bureau et par certaines autres personnes en Colombie-Britannique ont révélé que le permis pour la mine avait en fait été établi en douce par la société Amax elle-même et ses propres avocats, avec le concours d'un avocat du gouvernement, MacLatchy, conformément, bien sûr, aux directives de certains membres du cabinet libéral.

Comme nous le savons tous, le permis a été établi par les avocats d'Amax. Tout au long de la filière jusqu'au bureau du Conseil privé, les avocats d'Amax rédigeaient le permis, tandis que ceux du gouvernement retranchaient en douce les passages qui ne faisaient pas l'affaire de la société. D'autres avocats du gouvernement ne connaissaient absolument rien du projet, dont MacLatchy, qui disait: «Je prends sur moi de biffer tel ou tel article.»

M. Blaikie: Gillespie n'était-il pas mêlé à ça?

M. Fulton: Mon collègue dit que Gillespie trempait peut-être là-dedans. Je n'en sais rien, monsieur le Président. Je ne sais même pas si les avocats d'Amax, dont je vais bientôt exposer les antécédents, étaient présents. Nul doute que le cabinet du premier ministre désirait ardemment que ce projet soit mis en branle, de façon à contenter ses copains américains.

Cette autorisation, comme nous le savons, a permis à Amax de déverser 8,000 fois le niveau adopté par le Parlement, celui fixé par les scientifiques dans le règlement sur les effluents liquides des mines de métaux. Elle permet de déverser 100 millions de tonnes métriques de matières dans les lieux de pêche du Bras Alice. Il y a maintenant des scientifiques qui ne contestent plus que ces matières empoisonnent le Bras Alice, qu'elles tuent les poissons et détruisent une bonne partie de la faune du Bras. Amax est autorisée à déverser 12,000 tonnes par jour pendant 25 ans, tout cela pour lui permettre d'économiser 23 millions de dollars. Voilà à quoi revient le cadeau fait par les libéraux.

Dans son numéro du 1^{er} courant, la *Gazette* de Montréal consacrait à la question un article intitulé «les tonnes de résidus déversés dans un fiord de la C.-B.—l'entreprise a participé à la rédaction de l'autorisation administrative». On lit dans cet article:

Ces documents rédigés par MacLatchy en 1981 font voir qu'Amax a persuadé le gouvernement de l'autoriser à fixer à 50 mètres la longueur de l'ouvrage de déversement des boues, alors que les services fédéraux voulaient la fixer à 100 mètres.

L'avocat d'Amax, Robert Granger, a même assisté à la dernière séance de rédaction par le bureau du Conseil privé, affirment ces documents.

Passons à l'affaire elle-même pour montrer que les documents que je réclame ne doivent pas être gardés sous le boiseau. Ce qu'on cache à l'opinion, c'est le nom des membres du cabinet qui sont coupables, la nature du pot-de-vin qu'on leur a versé pour obtenir cette autorisation.

Je vais d'abord citer un document que m'a fourni le député de Vancouver-Sud (M. Fraser), dont le rôle dans cette affaire a été tout à fait honorable. Quand il était ministre de l'Environnement il m'a fourni des documents. Je n'ai pas eu à supplier. Je me suis simplement présenté à son bureau et il m'a